

Commune de St-Trivier-sur-Moignans

Plan Local d'Urbanisme

juillet 2013 - Réunion Publique 1



Déroulé de la réunion

- Réunion en trois temps :
 - ▶ Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme?
 - ▶ Partie 1 – Le diagnostic socio-économique
 - ▶ Partie 2 – Le diagnostic paysager
 - ▶ Partie 3 – Le diagnostic urbain
 - ▶ Partie 4 – Synthèse et Prospective
- ▶ Le PADD

Qu'est-ce que le PLU?

• Rappel sur les loi en matière d'urbanisme

- **Fondement juridique sur la base de l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme, elle doit déterminer les conditions permettant d'assurer :**
 - ▶ **1 - L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.**
 - ▶ **2 - La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eaux ;**
 - ▶ **3 - Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels et urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.**

Les apports du GRENELLE pour la mise en oeuvre du Projet de PLU

Des thèmes désormais obligatoires :

- X L'habitat
- X Les transports et déplacements
- X Le développement des communications numériques
- X L'équipement commercial et le développement économique
- X Les loisirs
- X Fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- X Prise en compte de l'environnement, des connexions biologiques, du patrimoine bâti et paysager.

Le PLU est un document mettant en avant l'intérêt général. Le PLU doit porter un projet cohérent. Le PLU ne peut pas être la somme d'intérêts particuliers.

L'enquête publique permettra aux citoyens de venir déposer leurs remarques sur le PLU.

La commission urbanisme et le bureau d'études répondront aux demandes dans la mesure où les remarques et demandes vont dans le sens du projet communal et dans le sens de l'intérêt général.

La composition du PLU

Rapport de présentation

Diagnostic, état initial de l'environnement et analyse des choix de développement et impact du PLU sur l'environnement

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Démarche d'élaboration du projet communal et orientations d'aménagement facultatives

Zonage

Document graphique qui délimite :

- les zones urbaines U
- les zones à urbaniser AU
- les zones agricoles A
- les zones naturelles et forestières N

Règlement

Règles de construction et d'occupation du sol pour chaque zone

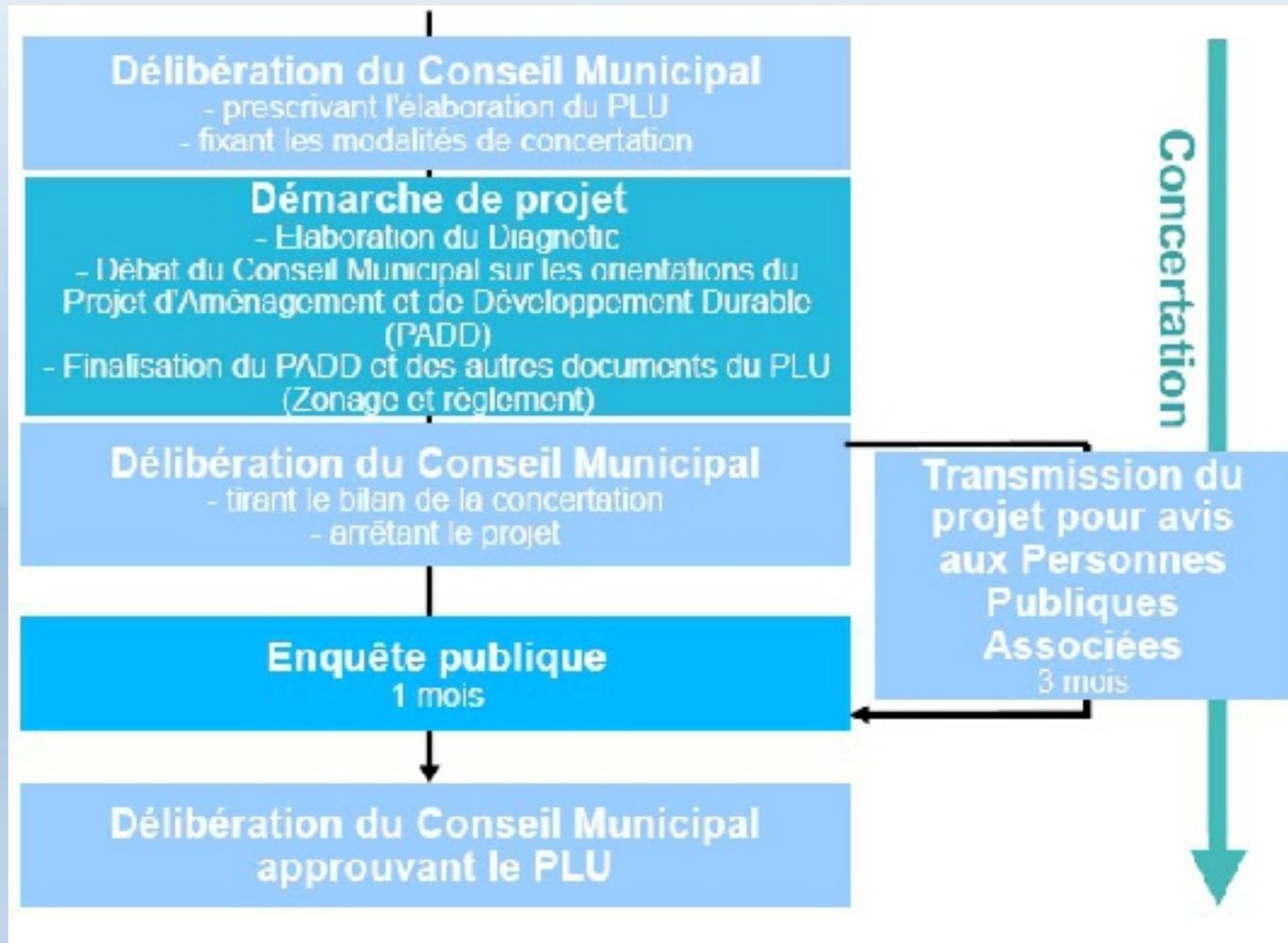
Annexes et documents complémentaires

Notamment les servitudes d'utilité publique et les annexes sanitaires

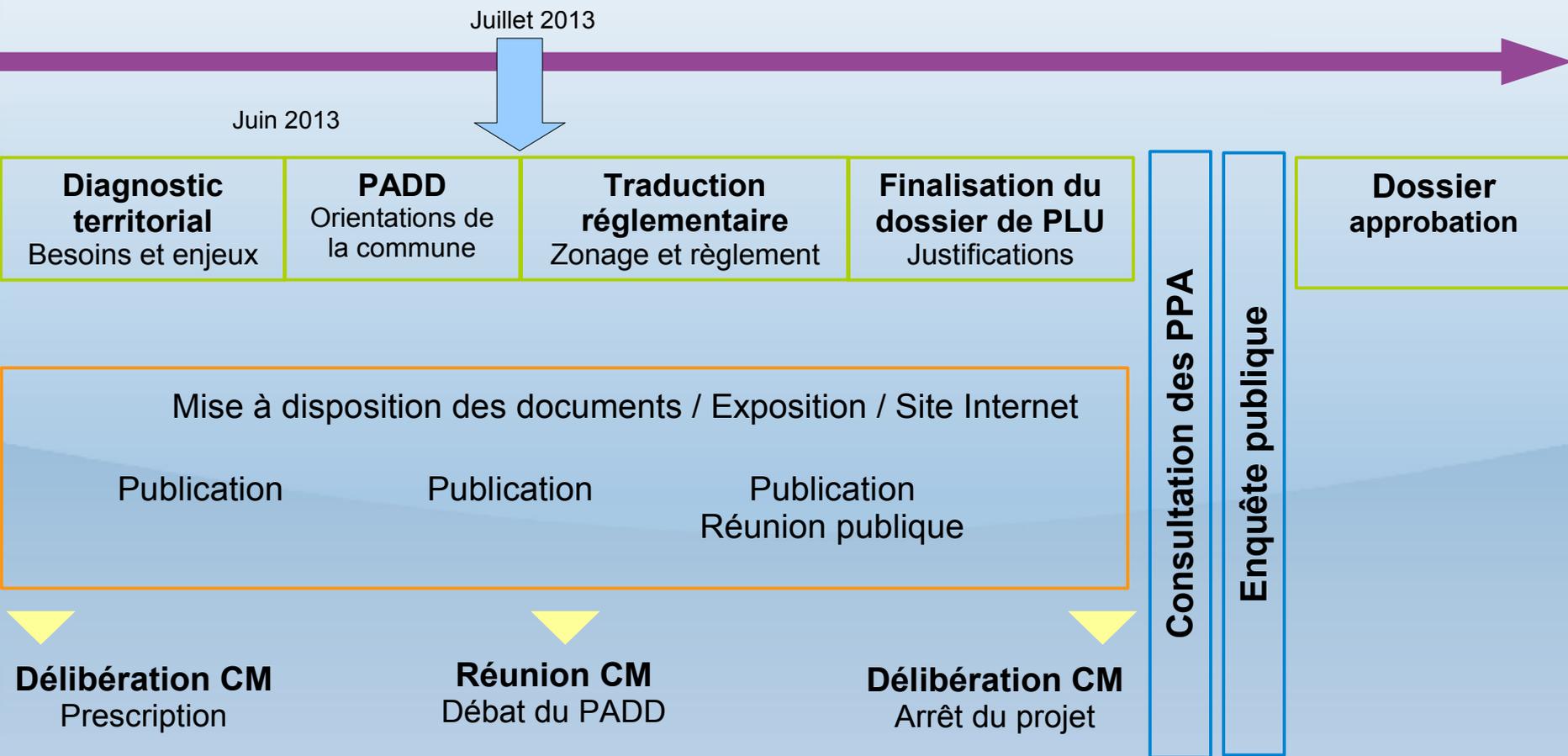
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- ▶ Le PADD est la retranscription du **projet communal**
- ▶ Sa forme et son contenu doivent être :
 - Compatibles avec l'article L110 et L121.1 du code de l'urbanisme ainsi qu'avec les documents supra-communaux
 - Doivent définir une politique d'ensemble qui s'appuie sur le diagnostic et l'état initial du site
- ▶ Ce n'est pas un document opposable cependant :
 - Le zonage et le règlement doivent être cohérents avec les orientations définies dans le PADD
 - Il détermine la limite entre modifications et révisions
- ▶ Les orientations générales doivent faire l'objet d'un débat en conseil municipal deux mois avant l'arrêt du projet.

La procédure d'élaboration d'un PLU



La procédure et la méthodologie d'élaboration



DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE

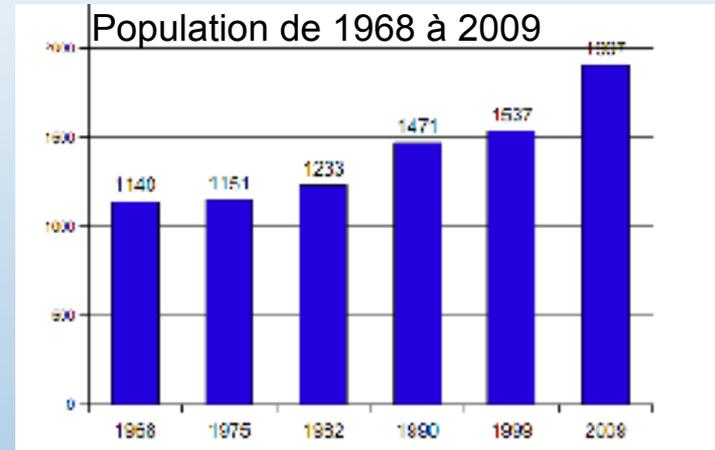
- ▶ *Population*
- ▶ *Logements*
- ▶ *Activités économiques*

La Méthodologie

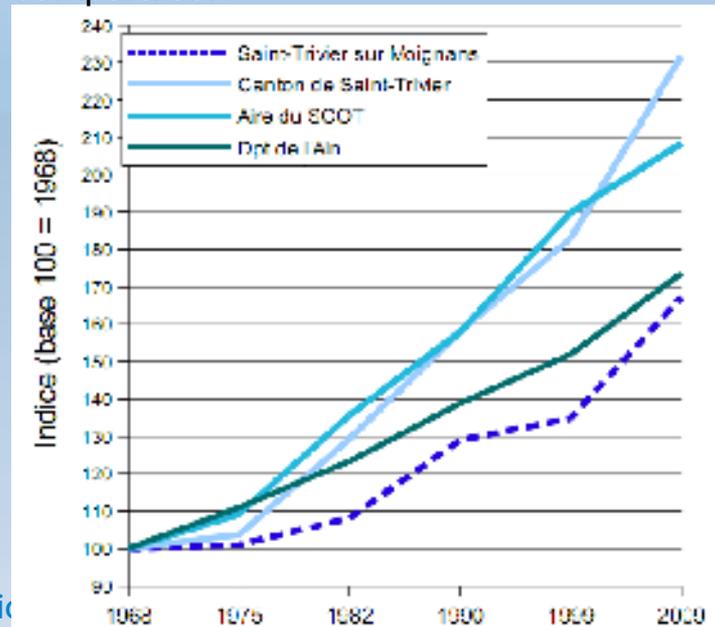
- **Travail de terrain**
- **Capitalisation de données**
 - ▶ Commune
 - ▶ Insee
 - ▶ IGN
 - ▶ SCOT,...
- **Synthèse et mise en perspective**
- **Restitution et discussion**

Une évolution démographique constante

- Croissance importante et marquée par deux à-coups: les années 80 et les années 2000.
- Une évolution moins marquée que celle du canton et du SCOT, qui s'approche de celle du département.



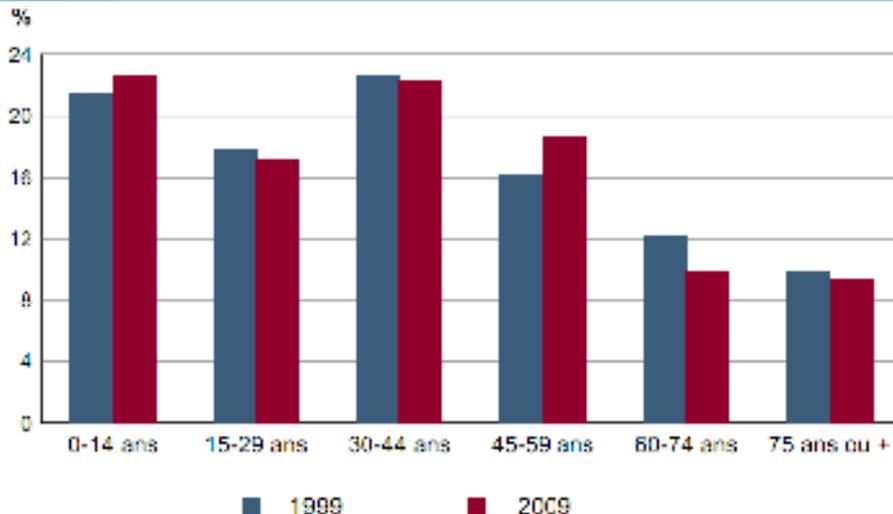
Evolution de la population par territoire de comparaison



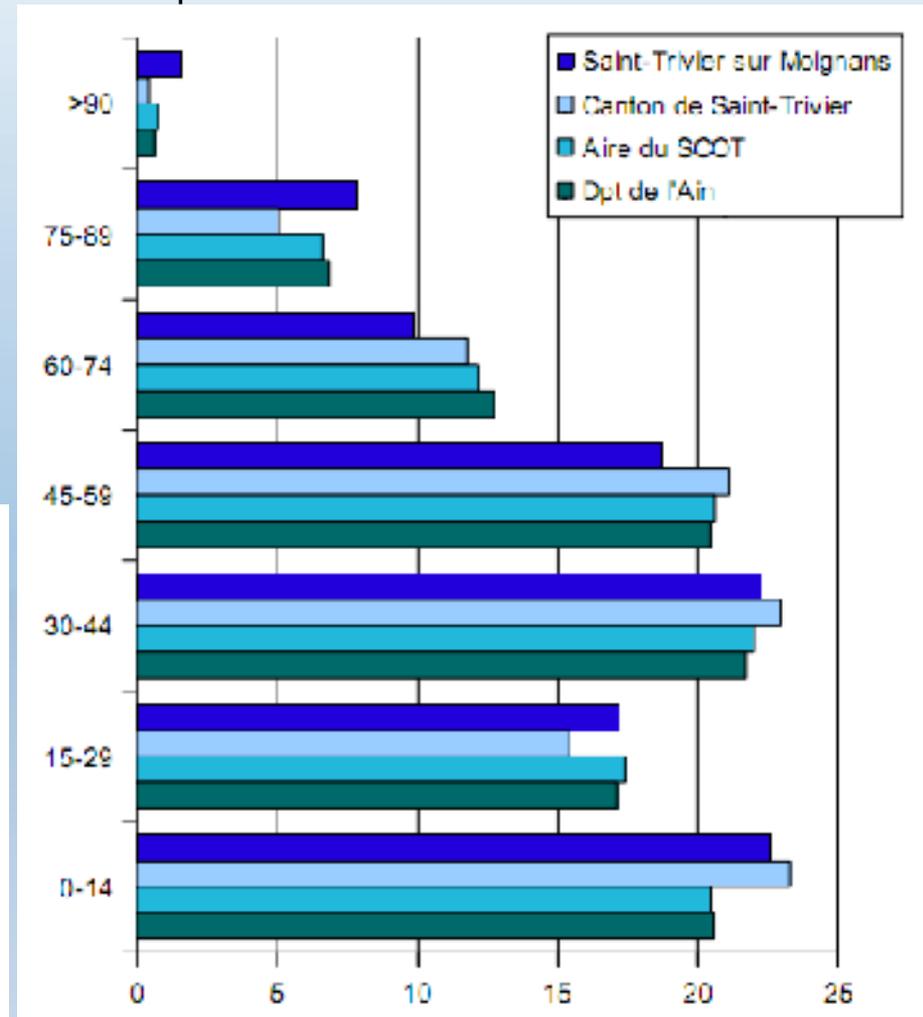
Une population en renouvellement continu

- Une population jeune au regard de l'indice de jeunesse
- Hausse des populations de plus de 0-14 ans mais baisse des 15-44 ans

Population par grande tranche d'âge en 1999 et 2009



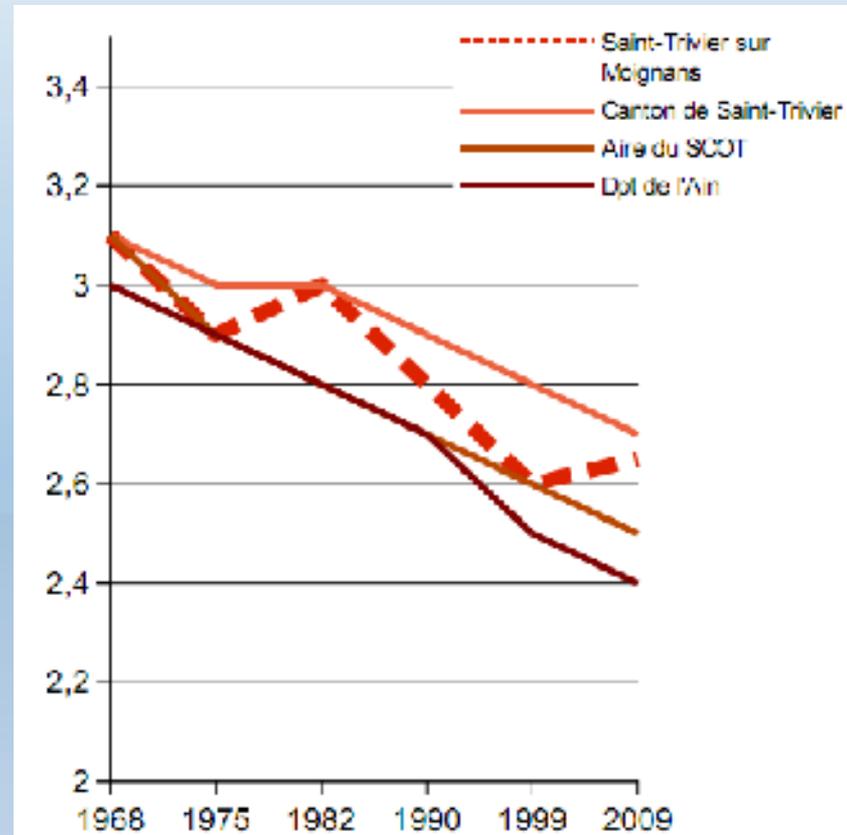
Population par grande tranche d'âge par territoire de comparaison en 2009



Une taille des ménages en baisse

- La taille des ménages diminue.
- On compte actuellement 2,7 personnes par ménage
- Cette baisse est générale. Celle de St-Trivier s'effectue par à-coups.
 - ▶ Evolution des modes de vie
 - ▶ Commune attractive

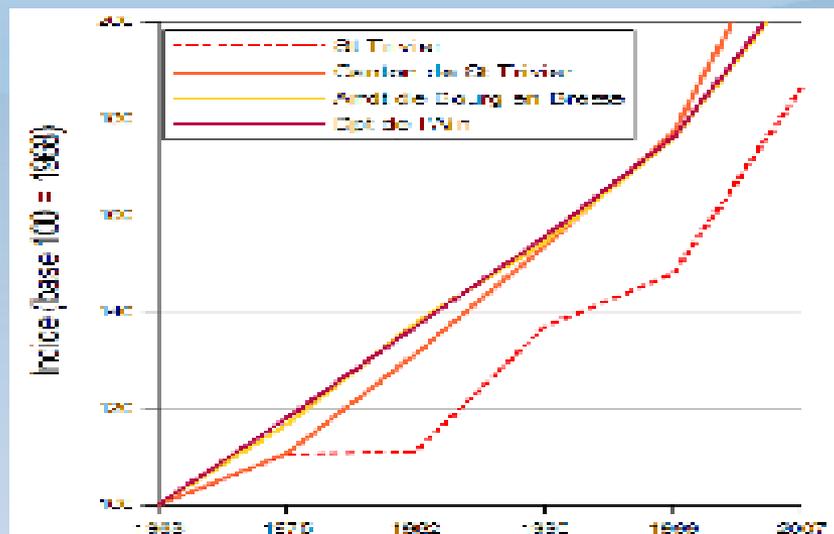
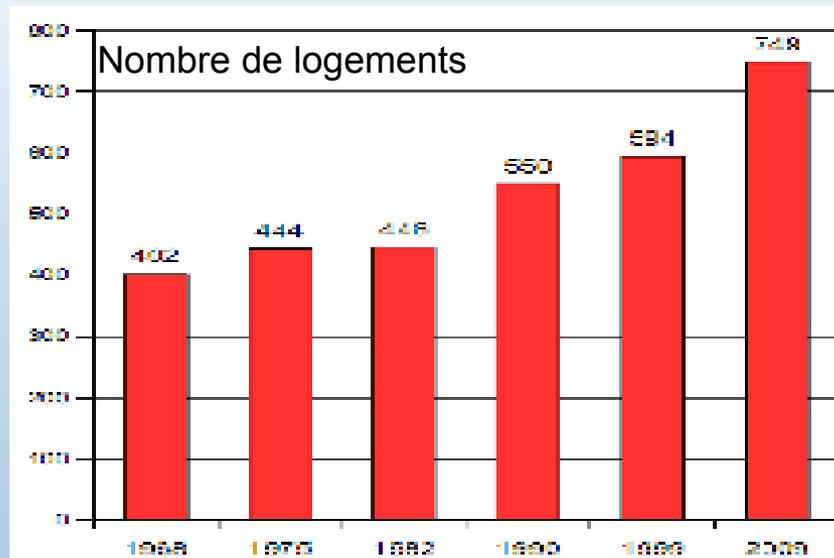
Le nombre de personnes par ménage sur la période 1968-2009 par territoire de comparaison



Une évolution constante du parc de logements

- L'évolution du nombre de logements a suivi l'évolution démographique : les périodes des années 80 et 2000 ont vu une croissance importante du nombre de logements
- Evolution moins importante que les territoires de comparaison.
 - ▶ St-Trivier territoire attractif : cadre de vie, foncier disponible, proche des pôles.

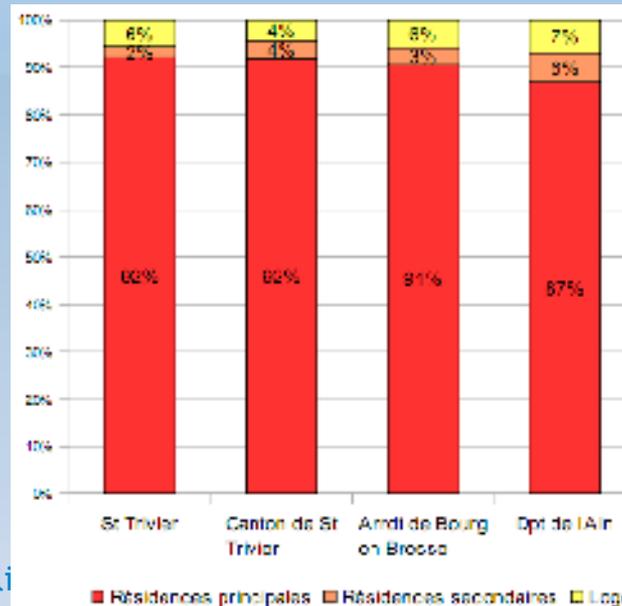
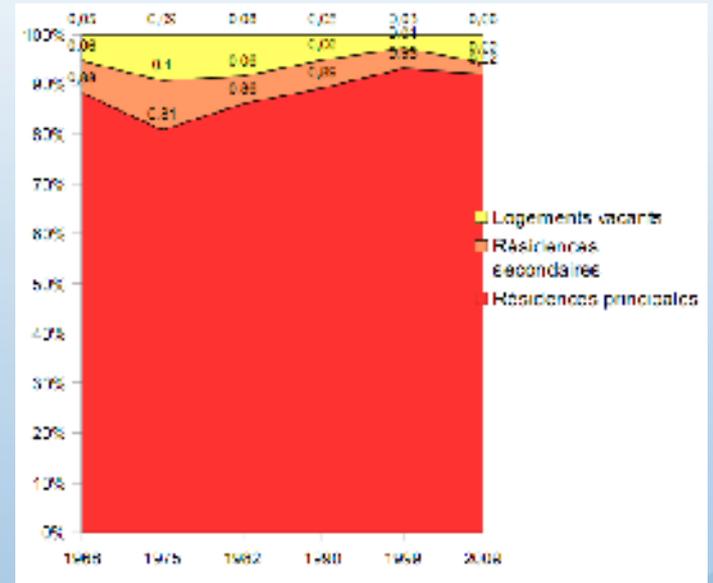
Evolution du parc de logements par territoire de comparaison sur une base 100



Un renouvellement continue du parc de logements

- Une proportion de résidences principales en hausse
- Peu de résidences secondaires
- Une vacance faible en légère augmentation
- **6% de vacance** : un parc restant tendu et offrant peu de disponibilités.
- **Un parc de logements tendu** sur l'ensemble des territoires de comparaison

Répartition du parc de logements de 1968 à 2009

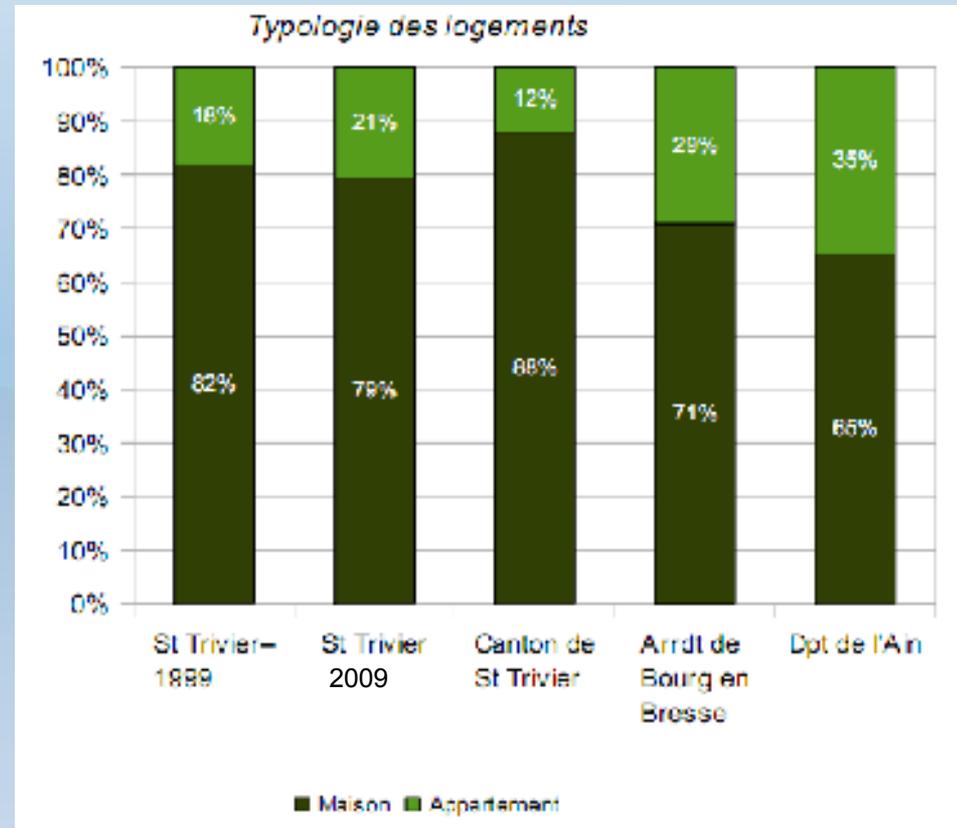
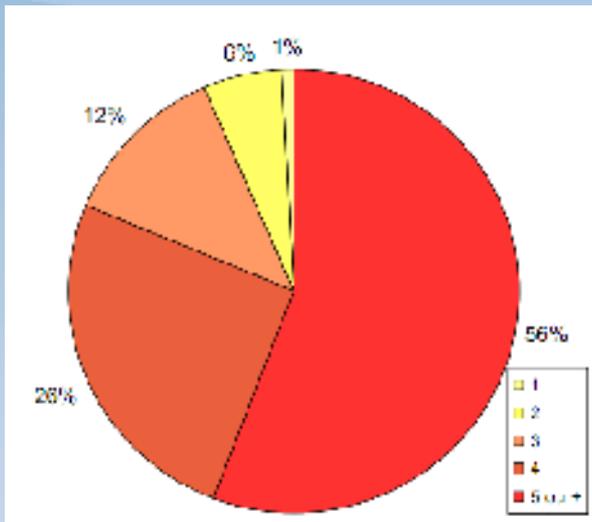


Répartition du parc de logements par territoire de comparaison en 2009

Quelle diversité pour le parc de logements de Saint Trivier?

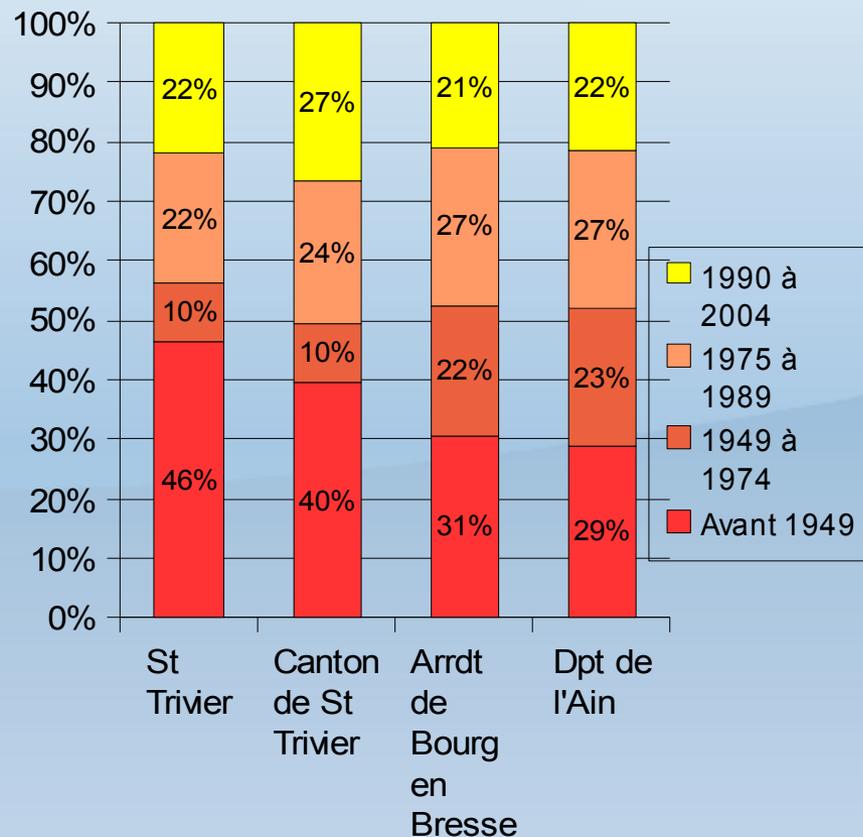
- Un développement pavillonnaire très important, trop important?
 - ▶ Quelle réponse pour les parcours résidentiels?
 - ▶ Quelle adaptation aux évolutions démographiques?

Nombre de pièces par logement



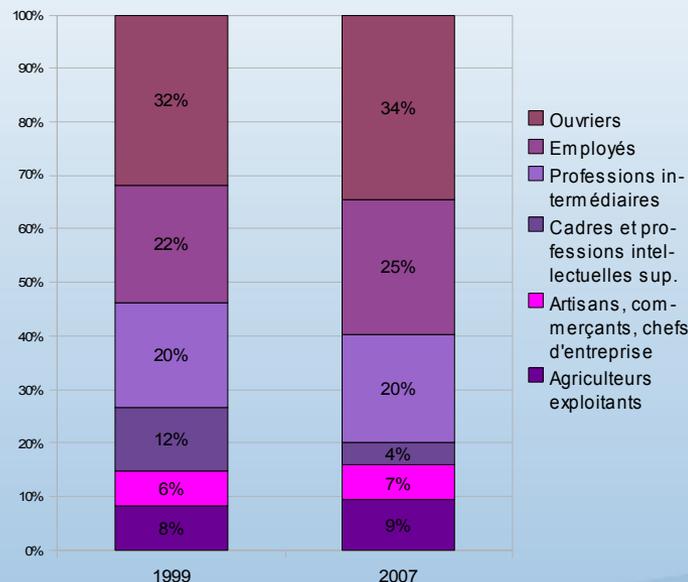
Un parc de logements renouvelé à plus de 50%

- 46% du parc date d'avant 1949, et 22% date d'après 1990.
- Situation analogue aux territoires de comparaison.



Une économie surtout résidentielle

- Entre 1999 et 2009, la commune a perdu 47 emplois.
 - ▶ La majorité des actifs sont des ouvriers et employés.
 - ▶ La proportion de cadres a fortement diminué entre 1999 et 2007.
- **Le taux d'emplois est inférieur aux territoires de comparaison et le pourcentage de population active est supérieur.**



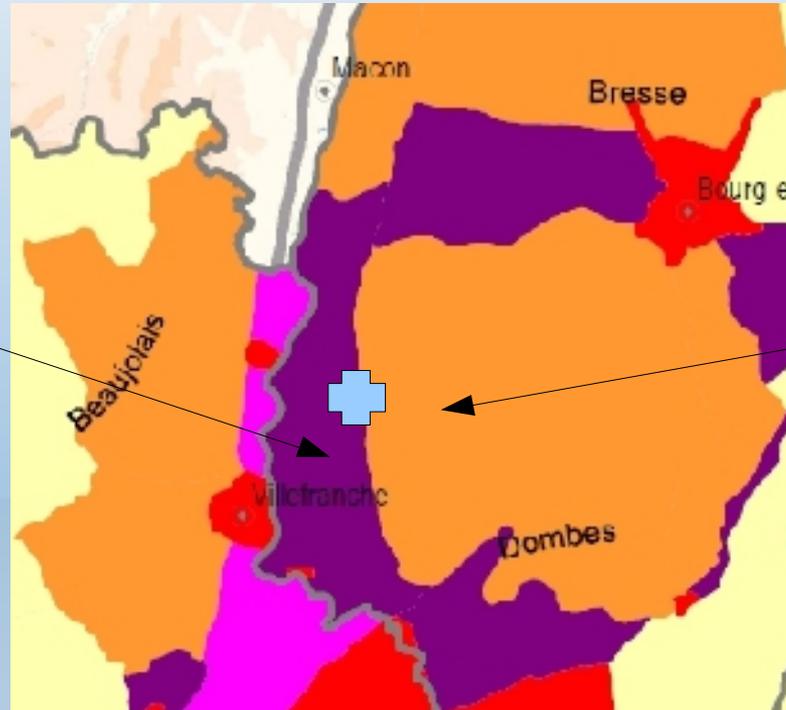
	Nb emplois 2009	Tx emplois	Pop active	Pop totale	% pop active
St Trivier	603	0,7	898	1907	47,1
Canton de St Trivier	2610	0,4	7298	14362	50,8
Arrdt de Bourg en Bresse	123037	0,8	163623	335642	48,7
Dpt de l'Ain	215106	0,7	288328	588853	49,0

DIAGNOSTIC PAYSAGER

- ▶ *Situation dans le grand territoire*
- ▶ *Les grandes entités paysagères*
- ▶ *Les composantes paysagères*

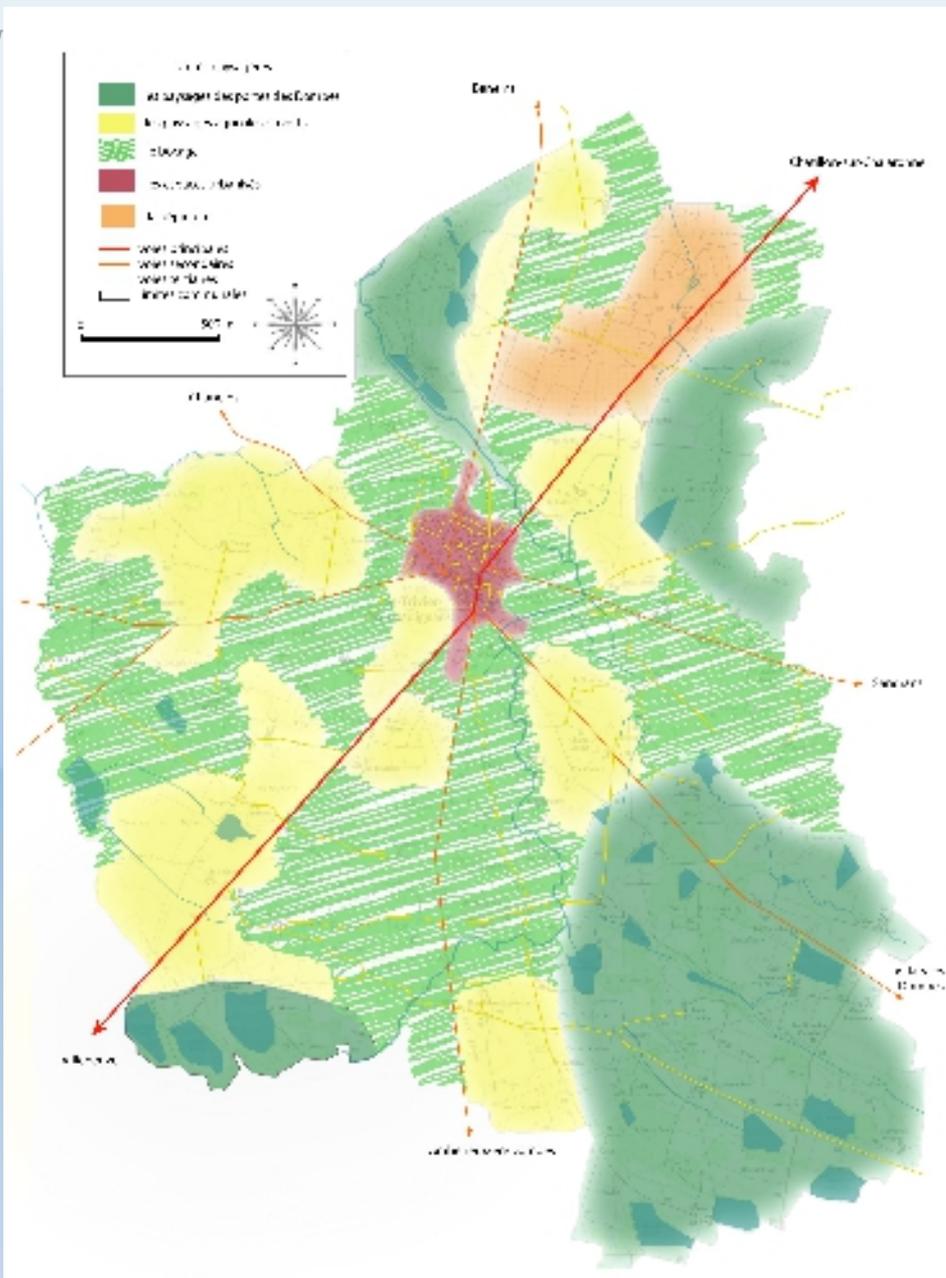
Deux entités paysagères bien marquées :

Paysages émergents



Paysages ruraux patrimoniaux





Des paysages variés :

- Les portes de la Dombes ;
- Les paysages agricoles ouverts ;
- Le bocage ;
- La pépinière;
- Les espaces urbanisés

Les composantes paysagères



Des enjeux environnementaux fort

- Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse :
 - ▶ tenir compte de la disponibilité de la ressource et de son évolution qualitative et quantitative lors de l'évaluation de la compatibilité des projets avec le SDAGE ;
 - ▶ Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire ;
 - ▶ Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
 - ▶ Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets.

Des enjeux environnementaux forts

- Le SRCE : identification de la TVB
- Le plan climat-énergie territorial
- La ZNIEFF de type II “Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière” n°820003786
- La ZNIEFF de type I “Etangs de la Dombes” n°820030608
- Le site Natura 2000 ZPS “La Dombes” n°FR8201635



**Evaluation
environnementale
exigée par les services
de l'Etat**

DIAGNOSTIC URBAIN

- ▶ *Le fonctionnement urbain*
 - *Un peu d'histoire*
 - *L'armature urbaine*
- ▶ *L'analyse typo-morphologique*
- ▶ *L'avenir de la commune*

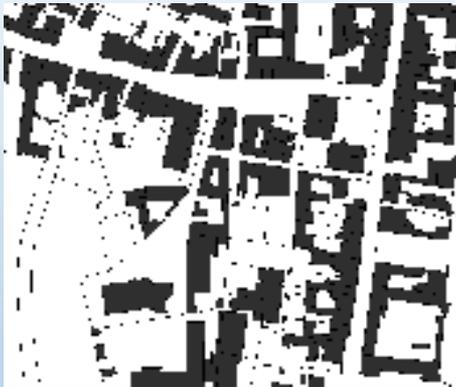
St-Trivier au cours du XIX^e siècle



Un patrimoine culturel riche



Le développement urbain

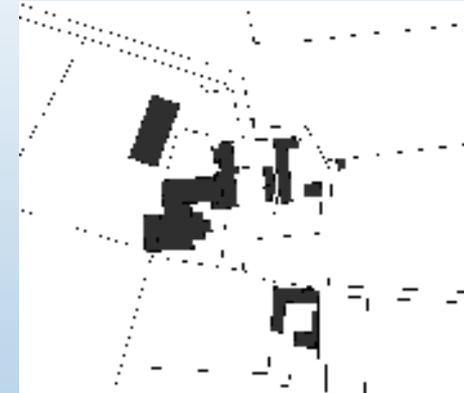
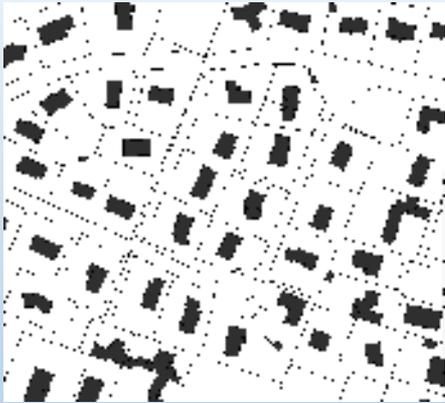


- Alignements ;
- Implantation sur les limites parcellaires ;
- Emprise bâti importante ;
- Volumes simples.



- Implantation en milieu de parcelle ;
- Nécessité d'étendre les réseaux;





- Implantation en milieu de parcelle ;
- Voies en impasse ;

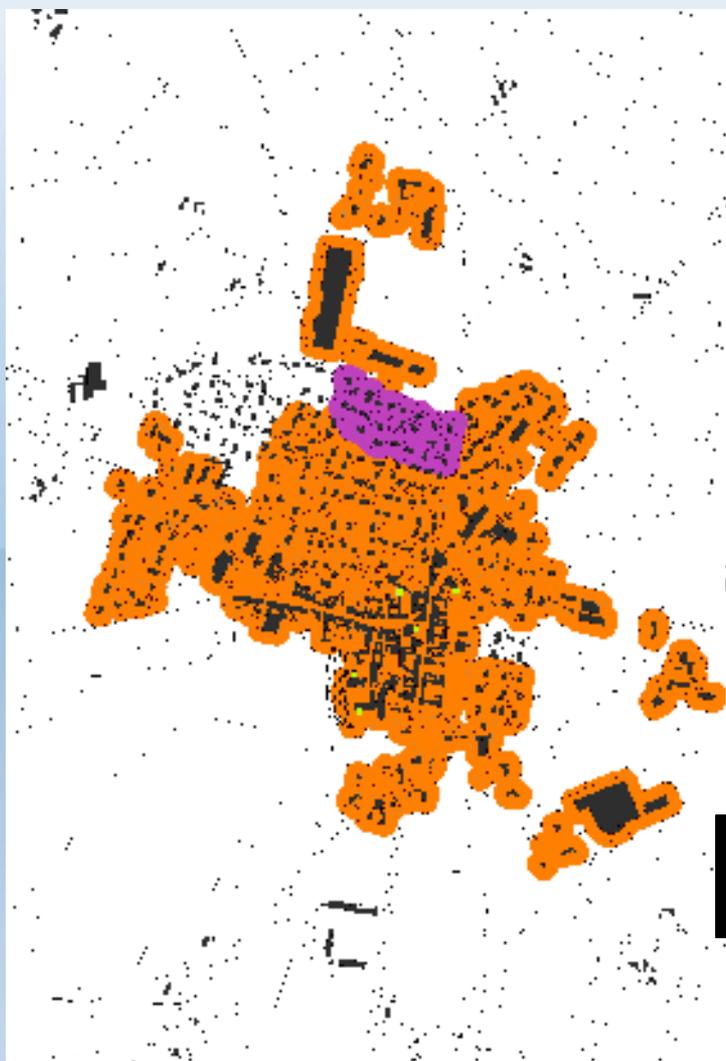
- Constructions accolées ;
- Emprise bâti importante ;

- Constructions hétérogènes ;

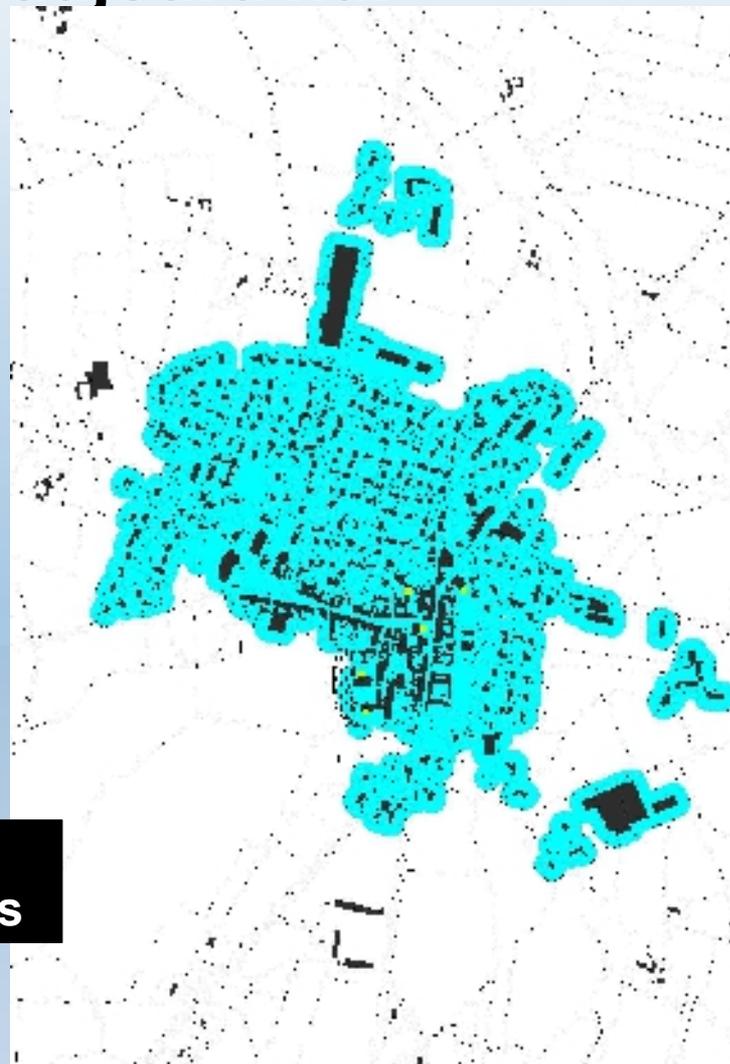
Synthèse et Prospective

- ▶ *Analyse de l'évolution de la tâche urbaine*
- ▶ *Potentiels*
- ▶ *Enjeux*
- ▶ *Prospective*

L'évolution de la tâche urbaine de St-Trivier entre 2000 et aujourd'hui



→
+13 hectares



Bilan sur la période 2002-2013

- **Consommation d'espaces agricoles et naturels :**
 - ▶ 13 hectares

- **156 permis de construire qui représentent :**
 - ▶ 79 constructions neuves dont 82 logements. La surface moyenne habitable est de 158 m²
 - ▶ 40 réhabilitations de surface moyenne habitable 137 m²
 - ▶ 37 extensions

- **Les dents creuses** représentent un potentiel de 32 à 50 logements.

St-Trivier dans le SCOT de la Dombes

Le SCOT détermine pour St-Trivier différents éléments.

- Il modère la croissance avec :
 - ▶ Une croissance de 1,8%/an
- Il varie la typologie d'habitats avec :
 - ▶ Des proportions de 65% de logements individuels et 35% de logements collectifs sur les nouvelles opérations.
 - ▶ Un pourcentage de 20% de logements aidés sur ces même nouvelles opérations.
- Il limite la surface consommée avec :
 - ▶ Une densité de 30 logements à l'hectare pour les constructions nouvelles
 - ▶ Une ouverture de zone "À Urbaniser" limitée à 6 ha entre 2005 et 2015

Les enjeux sur le territoire

- Démographiques liés au maintien et à l'accueil de nouvelles populations
- Urbains liés au développement actuel et à venir
- Patrimoniaux liés à l'identité de la commune
- Déplacements
- Développement économique lié à son statut dans le cadre du SCOT
- Agricoles liés à la protection des espaces agricoles
- Naturels liés aux espaces naturels et aux paysages
- Environnementaux liés à la zone Natura 2000 et à la protection des milieux

Prospective

- **Deux phénomènes à prendre en compte :**
 - ▶ Le maintien de la population
 - ▶ La croissance de la population
- **4 variables à décliner pour chaque phénomène :**
 - ▶ Renouvellement
 - ▶ Desserrement
 - ▶ Résidences secondaires
 - ▶ Logements vacants

=> St-Trivier compte 1907 habitants. La commune a connu une croissance annuelle moyenne de 2,2 % sur la période 1999-2009.

Besoin d'environ 279 logements d'ici à 2025 pour accueillir 639 habitants supplémentaires en suivant une croissance annuelle moyenne de 1,8%.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- ▶ *Saint-Trivier sur Moignans, un territoire attractif et accueillant*
- ▶ *Concevoir un projet respectueux de l'environnement et des paysages*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- ▶ Le PADD est la retranscription du **projet communal**
- ▶ Sa forme et son contenu doivent être :
 - Compatibles avec l'article L110 et L121.1 du code de l'urbanisme ainsi qu'avec les documents supra-communaux
 - Doivent définir une politique d'ensemble qui s'appuie sur le diagnostic et l'état initial du site
- ▶ Ce n'est pas un document opposable cependant :
 - Le zonage et le règlement doivent être cohérents avec les orientations définies dans le PADD
 - Il détermine la limite entre modifications et révisions
- ▶ Les orientations générales doivent faire l'objet d'un débat en conseil municipal deux mois avant l'arrêt du projet.

1 – Saint Trivier sur Moignans, un territoire attractif et accueillant

- **S'appuyer sur le Bourg pour organiser le développement urbain**
 - ▶ Maintenir et accueillir des populations
 - Suivre une croissance d'environ 1,8% par an sur les dix prochaines années et accueillir 2600 habitants
 - ▶ Privilégier le renouvellement urbain du centre
 - Réhabilitation de logements existants
 - Comblement de dents creuses
 - ▶ Combler l'enveloppe bâtie en urbanisant le secteur Sud-Ouest du Bourg
 - Secteurs de développement futurs qui viendra compléter l'urbanisation sur la commune
 - Proposer une mixité de logement à destination de tous
 - ▶ Maîtriser le bâti diffus
 - Permettre l'évolution limitée des constructions existantes

1 – Saint Trivier sur Moignans, un territoire attractif et accueillant

- **Renforcer la complémentarité des secteurs d'équipements**
 - ▶ Conforter le centre bourg comme coeur de vie
 - Maintenir les équipements
 - Préserver le patrimoine en centre bourg
 - ▶ Consolider l'offre en équipements
 - L'arrivée de nouvelles populations amènera de nouveaux besoins en matière d'équipements. La commune cherchera à répondre à ces besoins.
 - ▶ Développer le maillage de circulations douces
 - A l'intérieur du bourg et également vers l'extérieur pour rejoindre les secteurs d'habitations, les activités, les lieux d'emplois ou encore les chemins ruraux

1 – Saint Trivier sur Moignans, un territoire attractif et accueillant

- **Apaiser les circulations**

- ▶ Aménager un contournement

- Etudes en cours par le Conseil Général, études préalables au contournement de Saint Trivier par l'Est
- Certains aménagements liés à la création d'un site au Sud-Ouest permettrait de créer une nouvelle voie de desserte évitant le bourg

- ▶ Requalifier la rue Montpensier et le chemin des rails

- ▶ Aménager les espaces partagés

- Réfléchir aux réaménagements de la traversée du village

- ▶ Améliorer l'accès au transport en commun

1 – Saint Trivier sur Moignans, un territoire attractif et accueillant

- **Soutenir une économie locale de proximité**
 - ▶ Offrir de l'emploi pour garder notre bourg actif
 - La Zone du Ripel (commune + communauté de communes)
 - Future zone d'activités intercommunale à vocation artisanale et commerciale sur le Sud Ouest du bourg
 - La zone communale du Blanchet
 - ▶ Soutenir l'offre de commerces et de services pour un centre bourg vivant
 - Valoriser le centre bourg
 - Préserver des rez de chaussées commerciaux
 - ▶ Pérenniser l'activité agricole
 - Identifier les Sièges d'exploitations
 - Permettre l'évolution des exploitations existantes et l'arrivée de nouvelles exploitations
 - Limiter l'extension des constructions non-agricole en zone agricole

2 – Concevoir un projet respectueux de l'environnement et des paysages

- **Un projet soucieux de respecter son environnement**
 - ▶ Protéger l'environnement
 - La présence de secteurs écologiquement sensibles classés en Zone Natura 2000 impose une évaluation environnementale du document d'urbanisme
 - ▶ Identifier la trame verte et la trame bleue
 - La Loi du Grenelle de l'environnement impose la prise en compte des liaisons existantes entre les zones naturelles
 - ▶ Privilégier les formes urbaines et les constructions économes en énergie
 - ▶ Respecter le cycle de l'eau
 - Respect des milieux, du SDAGE et du SAGE

2 – Concevoir un projet respectueux de l'environnement et des paysages

- **Maintenir le cadre rural du territoire**
 - ▶ Préserver le maillage bocager enserrant les constructions
 - ▶ Mettre en valeur les entrées de ville
 - Les haies en entrée de ville, souvent d'essences locales sont importantes pour la qualité de vie sur le territoire
 - ▶ Renforcer la présence de la nature dans les aménagements urbains
 - Privilégier l'aménagement d'espaces communs verts dans les futurs secteurs de développement
 - Renforcer la présence du végétale dans le bourg

La procédure et la méthodologie d'élaboration

